



Handwritten notes and initials, including "NF" and "30".

[Redacted]

Votre lettre du

Vos références

Nos références

Annexes

OBJET

12.099/II/P

[Redacted]

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe la copie d'un avis de la Commission Permanente de Contrôle Linguistique siégeant sections réunies (dossier n° 12.099/II/P).

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

La Président,

[Redacted signature and name]

[REDACTED]

n° 12.099/II/P

[REDACTED]

Monsieur le Président,

En séance du 18 septembre 1980, la Commission a examiné la plainte déposée contre le Ministre des Télégraphes et Téléphones, concernant un sceau de propagande touristique, établi en langue néerlandaise, à savoir "Tilff s/Ourthe - Karnaval Stoet - Carnaval - Laetare", apposé par les bureaux postaux de Bruxelles X sur des lettres imprimées et quelle que soit la destination des plis.

La 10e direction régionale de la Régie des Postes, à Bruxelles, à laquelle le centre de tri postal de Bruxelles X est organiquement subordonné, est considérée comme un service régional au sens des L.L.C.; un tel service étant soumis au même régime que les services locaux de Bruxelles-Capitale.

Les présents textes publicitaires constituent des avis ou des communications au public et, quel que soit l'organisme à l'origine de la publication, il s'agit bien d'un service public, en l'occurrence le Bureau des Postes, faisant la communication au public et ce,

après accord tacite d'un autre service public, l'autorité communale du lieu

Aussi, dans le cas litigieux en cause, conformément à l'article 35, § 1er des L.L.C., qui renvoie à l'article 18, alinéa 1er, le présent texte publicitaire doit être rédigé en langue française et en langue néerlandaise.

La C.P.C.L. a déclaré la plainte recevable, mais non fondée, la Direction générale des Postes ayant établi une plaque au contenu "bilingue" en utilisant un même type de lettre, à savoir :

"Tilff s/Ourthe
Karnaval Stoet
Carnaval
Laetare

Cet avis sera envoyé à Monsieur le Ministre des Télégraphes et Téléphones .

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

